

**Pierre-Yves LE BORGN'**  
Député des Français de l'étranger

**Madame Najat Vallaud-Belkacem**  
Ministre de l'Éducation nationale

Paris, le 25 mars 2015

**Concerne : conséquences de la réforme du collège pour l'apprentissage de l'allemand**

Madame la Ministre,

Je tiens à vous faire part de ma très vive inquiétude concernant l'avenir de l'enseignement de l'allemand en France dans le contexte du projet de réforme du collège que vous avez récemment présenté.

Ce projet fait état du « *maintien des classes bi-langues 6<sup>ème</sup> assurant la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire* ». Il programme de facto la disparition des classes bi-langues pour l'immense majorité des collégiens intéressés, qui n'ont pu bénéficier d'un apprentissage de l'allemand à l'école élémentaire et ne le découvrent donc qu'à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Or ce sont ces classes bi-langues, nées du plan de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne, lui-même issu des décisions prises par le Président Chirac et le Chancelier Schröder lors du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée en 2003, qui ont permis d'enrayer en France la baisse auparavant continue des effectifs de germanistes.

Ce positionnement original, qui fait de l'allemand la première langue au même titre que l'anglais, sauve en effet l'allemand, sachant que l'espagnol est choisi comme seconde langue vivante par près de 75% des élèves de 4<sup>ème</sup>, d'autant que l'allemand en seconde langue vivante est malheureusement de moins en moins proposé dans les collèges. Les classes bi-langues existent dans tous les types de collège et rassemblent des élèves motivés, provenant de tous les milieux sociaux, démentant ainsi la perception d'élitisme qui se rattache à l'apprentissage de l'allemand. Pour toutes ces raisons, je ne comprends pas votre décision de mettre un terme aux classes bi-langues comme également aux classes européennes.

Je la comprends d'autant moins que l'apprentissage d'une seconde langue vivante dès la 5<sup>ème</sup> est une pure illusion, dès lors qu'il s'agit d'étaler sur trois années au lieu de deux le même volume hebdomadaire de cours. Il faut au demeurant un important temps

d'entraînement dans les premiers moments d'apprentissage d'une langue, que l'étalement de ce volume d'heures inchangé sur trois années ne permettra aucunement. Comme député des Français d'Allemagne et président du groupe d'amitié France-Allemagne à l'Assemblée nationale, je veux vous alerter solennellement sur le risque majeur que cet aspect de la réforme du collège fait courir à l'apprentissage de l'allemand dans notre pays.

Il n'est pas sain qu'un écart se creuse entre les engagements pris lors des sommets franco-allemands, comme ce le fut en janvier 2013 à Berlin à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée, et la réalité d'une politique, qui voit l'enseignement et les examens en langue allemande reculer. Vous vous souviendrez par exemple de la récente disparition des épreuves en allemand des examens d'entrée aux écoles militaires, sur laquelle j'avais saisi votre Ministère et le Ministère de la Défense l'an passé. La disparition proposée des classes bi-langues mettrait un terme à la possibilité qu'ont les professeurs d'allemand de faire passer une certification très précieuse à leurs élèves à la fin de la 3<sup>ème</sup>.

Si l'apprentissage de l'allemand recule en France, que deviendront les classes Abibac dans les lycées, les sections européennes, les programmes de coopération culturelle, les cursus de l'Université franco-allemande, le programme franco-allemand de formation professionnelle ou bien encore le volontariat civique franco-allemand? Comment faire vivre un projet citoyen commun entre nos deux pays, entre nos jeunes si la langue du partenaire est de moins en moins parlée? Comment – et c'est le plus important – accéder à l'emploi international sans l'allemand alors que l'Allemagne est plus que jamais notre premier partenaire commercial?

Je souhaite pouvoir vous rencontrer au plus vite, accompagné par Madame Thérèse Clerc, Présidente pour l'association pour le développement de l'enseignement de l'allemand en France (ADEAF). Vous comprendrez, en l'état actuel des choses, que je ne puisse soutenir la réforme des collèges si elle doit aboutir à un recul sur l'apprentissage d'autres langues que l'anglais, a fortiori sur l'allemand. Français à l'étranger depuis près de 30 ans, ancien cadre dirigeant du secteur privé industriel, je ne sais que trop combien la maîtrise des langues est un atout, si ce n'est *l'atout*, dont la jeunesse française a besoin pour construire son avenir. C'est aussi cette conviction et cette expérience dont je souhaite vous faire part.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expérience de ma plus haute considération.



Pierre-Yves Le Borgn'